

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0

Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance

Méthanol-d

Numéro d'enregistrement (REACH)

cette information n'est pas disponible

Numéro CAS

1455-13-6

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

utilisations industrielles  
 le produit est prévu pour la recherche, l'analyse et l'éducation scientifique  
 recherche scientifique et développement  
 activité de recherche et de développement axée sur les produits et les processus  
 utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse  
 utilisation comme agent de fabrication  
 substance chimique de laboratoire

Code SH

2845.90.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Zeochem AG  
 Joweid 5, CH-8630 Rütli  
 Suisse

Téléphone: +41 44 922 93 93  
 e-Mail: info@zeochem.com / info@zeochem.ch  
 Site web: https://www.zeochem.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	2	Flam. Liq. 2	H225
3.10	toxicité aiguë (orale)	3	Acute Tox. 3	H301
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	3	Acute Tox. 3	H311
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	3	Acute Tox. 3	H331
3.8	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	1	STOT SE 1	H370

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets immédiats sont à craindre après une exposition de courte durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention danger  
d'avertissement

### 2.2.1.2 Pictogrammes

GHS02, GHS06, GHS08	
------------------------	--

#### Mentions de danger

H225	liquide et vapeurs très inflammables
H301+H311+H331	toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H370	risque avéré d'effets graves pour les organes

#### Conseils de prudence

P210	tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280	porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P370+P378	en cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction
P403+P233	stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403+P235	stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	Méthanol-d
Identificateurs	
No CAS	1455-13-6
No CE	215-933-0
Pureté	≥90 %

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 02.02.2023

Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	-	100 mg/kg 300 mg/kg 3 mg/l/4h	oral cutané inhalation: vapeur

Formule moléculaire

CH3OD

Masse molaire

33 g/mol

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

Produits de combustion dangereux  
Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

Stocker dans un endroit sec.

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

- Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
EU	méthanol	67-56-1	IOELV	200	260					H	2006/15/CE

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
FR	alcool méthylique	67-56-1	VME	200	260	1.000	1.300			H	INRS

#### Mention

H	absorbed through the skin
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme); valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme); mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### Valeurs relatives à la santé humaine

#### DNEL pertinents et autres seuils d'exposition

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	130 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	130 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
DNEL	130 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
DNEL	130 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
DNEL	20 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	20 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

##### - Type de matière

Nitrile  
IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle)

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant  
>30 minutes (perméation: niveau 2)

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Point de fusion/point de congélation	-97,8 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	64,7 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	liquide inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	9,7 °C à 1.013 hPa (vase clos)
Température d'auto-inflammabilité	455 °C à 1.013 hPa (ECHA)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	≥1.000 g/l à 20 °C
-----------------------	--------------------

Coefficient de partage

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0

Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0,77 (ECHA)
---	--------------

Pression de vapeur	169 hPa à 25 °C
--------------------	-----------------

### Densité et/ou densité relative

Densité	0,81 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

### 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
--	---

### Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction	1,33 (20 °C)
Classe de température (UE selon ATEX)	T1 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 450°C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". C'est une substance réactive. Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0

Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

## Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation.

## - Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral	100 mg/kg
Cutané	300 mg/kg
Inhalation: vapeur	3 mg/l/4h

## Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

## Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

## Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

## Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

## Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

La substance est facilement biodégradable.

Processus de la dégradabilité		
Processus	Vitesse de dégradation	Temps
disparition de l'oxygène	69 %	5 d

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

n-octanol/eau (log KOW)	-0,77 (ECHA)
-------------------------	--------------

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 1230
Code IMDG	UN 1230
OACI-IT	UN 1230

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MÉTHANOL
Code IMDG	METHANOL
OACI-IT	Methanol

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3 (6.1)
Code IMDG	3 (6.1)
OACI-IT	3 (6.1)

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
Code IMDG	II
OACI-IT	II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification	FT1
Étiquette(s) de danger	3+6.1



Dispositions spéciales (DS)	279, 802(ADN)
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	336

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	-
Étiquette(s) de danger	3+6.1



Dispositions spéciales (DS)	279
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-E, S-D
Catégorie de rangement (stowage category)	B

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger	3+6.1
------------------------	-------



Dispositions spéciales (DS)	A113
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
Méthanol-d	méthanol	67-56-1	69
Méthanol-d	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Méthanol-d	inflammable / pyrophorique		40

#### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

pas énuméré

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0

Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

pas énuméré

### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée

#### Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH

TSCA Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.4		Centre antipoison: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
12.2	Biodégradation: La substance est facilement biodégradable. Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.	Biodégradation: La substance est facilement biodégradable.	oui

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Fiche de Données de Sécurité

## Méthanol-d

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 2.0  
Remplace la version de: 13.07.2021 (GHS 1)

Révision: 02.02.2023

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.